

« Ecole et cinéma » veut proposer davantage de films d'auteur aux collégiens

Un seul dispositif va désormais offrir, sur le temps scolaire, trois fois par an, des projections de films choisis dans un catalogue qui reste à étoffer

Cinéphiles en herbe, tous au cinéma. Rangez les tablettes, les films se découvrent et se partagent en salle. Voilà pour l'affiche. La nouvelle, quant à elle, pourrait paraître purement administrative : les dispositifs Ecole et cinéma et Collège au cinéma, qui permettent à des élèves de découvrir au moins trois films d'auteur chaque année durant le temps scolaire, vont fusionner pour ne former qu'une seule entité. Celle-ci sera pilotée par l'association Les Enfants de cinéma, dont le délégué général est Eugène Andréanszky. L'annonce doit être officialisée mercredi 20 juin.

Plusieurs raisons expliquent cette « reprise » en main qui n'en est pas vraiment une, analyse Eugène Andréanszky : « Notre mission consiste à transmettre le goût du cinéma d'art, en salles. Au seuil de l'adolescence, la question de la transmission est plus délicate. Les élèves veulent affirmer leurs choix et les prescriptions des professeurs passent moins bien. Il est donc très important d'accompagner les collégiens et les enseignants dans ce passage », souligne l'ancien exploitant, qui pilote depuis 1994 Ecole et cinéma.

Or, le dispositif Collège au cinéma a connu une baisse de régime ces dernières années, entre autres du fait d'une diminution des moyens. En effet, sur les

94 départements impliqués dans Collège au cinéma, seize d'entre eux se sont désengagés – les autres financeurs sont essentiellement le ministère de la culture (par le biais du Centre national du cinéma et de l'image animée) et celui de l'éducation nationale. « Il y a des territoires exemplaires comme à Paris et dans les départements périphériques. Mais parfois, les conseils départementaux ont l'impression d'être la vache à lait, qui sont juste là pour payer le transport en bus. Ils pourraient être davantage associés au dispositif, y compris à la programmation », poursuit Eugène Andréanszky.

Turbulences

L'expérience d'Ecole et cinéma, avec 890 000 élèves concernés et 1 300 salles partenaires, la plupart Art et essai, peut être mise à profit pour relancer une dynamique à l'échelle du collège – il existe un troisième dispositif distinct, Lycéens et apprentis au cinéma.

La première urgence est de renforcer le maillage sur le territoire. Une salle de cinéma ferme, comme c'est le cas actuellement dans les Hautes-Alpes : il faut vite trouver une autre salle volontaire et mettre les acteurs de terrain en contact. L'autre enjeu, pour Collège au cinéma, est d'étoffer le catalogue d'œuvres et de créer un répertoire. « Ecole au

Les œuvres sont sélectionnées par un comité composé à parité de professionnels du cinéma et de l'éducation nationale

cinéma dispose d'un catalogue de 90 films. Et les films restent au catalogue tant qu'ils sont distribués en France », résume Eugène Andréanszky. Les œuvres sont sélectionnées par un comité de quatorze personnalités, composé à parité de professionnels du cinéma et de l'éducation nationale. Mais il y a des films qui finissent par disparaître du catalogue, faute d'avoir été restaurés. « On a ainsi perdu *Le Corsaire rouge* (1952), de Robert Siodmak, et *Les Contrebandiers de Moonfleet* (1955), de Fritz Lang », se déssole Eugène Andréanszky.

Il y a d'autres turbulences, qui pourraient mener à la censure, ou à l'autocensure. « Le phénomène est encore marginal, mais, depuis trois ou quatre ans, on a parfois du mal à faire accepter certains films. Des groupes de parents sont très regardants sur la programmation, et les inspecteurs – désormais on

dit "les directeurs académiques" – sont tentés d'appliquer le principe de précaution », constate Eugène Andréanszky.

On se souvient de la polémique sur *Tomboy* (2011), de Céline Sciamma. En 2013, des parents avaient signé une pétition et s'étaient opposés à ce que leurs enfants découvrent l'histoire de cette fillette qui se fait passer pour un garçon. Plus discrètement, c'est le film *Wadjda* (2012), de Haifaa Al-Mansour, qui a suscité des discussions. « Le film raconte qu'en Arabie saoudite les bicyclettes sont réservées aux hommes. Le film ne prend pas parti mais il a été jugé sensible. Il figure tout de même dans le catalogue », précise le patron d'Ecole et cinéma. « Dans *Jacquot de Nantes* (1991), de Jacques Demy, c'est la vision de petits garçons faisant pipi sur un mur, avec des images de corps nus autour, qui a posé problème. On peut également citer *Edward aux mains d'argent* (1991), de Tim Burton, à cause de scènes jugées violentes. »

La meilleure façon de dépassionner le débat, dit-il, est de se rendre sur la plate-forme Nanouk, élaborée par Ecole et cinéma, où sont rassemblées des informations sur les films du catalogue à l'usage des familles, des enseignants et des professionnels du cinéma. ■

CLARISSE FABRE